

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI\_2023\_0022**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/02/2023**

Objet : **Décision de mise à disposition au profit du CAPAT de la salle G. Daël à Tourcoing**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Autres types de contrats**

Date de télétransmission : **20/02/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI\_2023\_0022 D\_cision de mise \_ disposition au profit du CAPAT de la salle G. Da\_.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



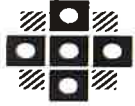
*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230217-DAJI\_2023\_0022-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **20/02/2023**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_2023\_0022

**SALLE COMMUNALE SISE 100 RUE DE  
LILLE A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE  
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION  
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES  
ADULTES DE TOURCOING (CAPAT)**

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI\_AR2022\_0088 du 26 septembre 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Centre d'Activités Physiques Adultes de Tourcoing qui a souhaité bénéficier d'un lieu pour organiser son activité de gymnastique d'entretien pour adultes ;

## **DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec l'Association Centre d'Activités Physiques Adultes de Tourcoing faisant élection de siège social à la Maison des Associations de Tourcoing, 100 rue de Lille, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle Georges Daël d'une superficie de 450 m<sup>2</sup> sise 100 rue de Lille à Tourcoing où l'Association Centre d'Activités Physiques Adultes de Tourcoing pourra y développer son activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être dénoncée par l'Association Centre d'Activités Physiques Adultes de Tourcoing sous réserve du respect d'un préavis de trois mois ou à première injonction de la Ville de TOURCOING, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

17 FEV. 2023



*Jean-Marie Vuylstecker*  
Pour le Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint Délégué aux Affaires  
Juridiques

Accusé Réception en Préfecture le : 20 FEV. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 21 FEV. 2023